

RECONNAÎTRE LA VIE AFFECTIVE, SENTIMENTALE ET SEXUELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Que se passe-t-il en France ?

Construire une société ouverte à tous

Qu'il s'agisse de fonder des liens amicaux, familiaux ou amoureux; chaque personne a le droit de décider et de mener sa vie affective, sentimentale et sexuelle comme il l'entend et avec qui il l'entend.

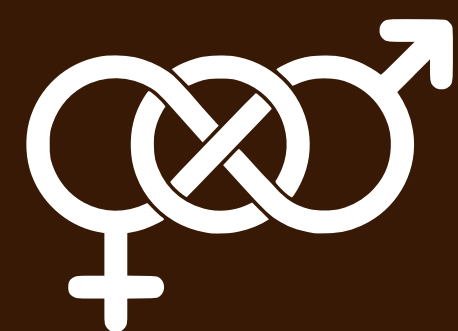
Les personnes en situation de handicap n'ont pas cette possibilité d'agir librement.

La place de la vie affective et sexuelle doit être adaptée, reconnue tout en s'inscrivant dans le temps afin de répondre aux besoins de chaque personne.

AUTONOMIE

SECURITÉ

LIBERTÉ



356 136 places en établissements et services
médico-sociaux



Plus de 7 millions de personnes en situation
de handicap



Représentations de la société

ACCÈS
RECONNAISSANCE
DROITS

STIGMATISATION
DISCRIMINATION



VIE PRIVÉE
DÉPASSEMENT
PAROLE

Handicap,
et alors ?

Droits fondamentaux

Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Article 9 du Code Civil de 1970

La vie affective, relationnelle, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap est un enjeu qui ne saurait être ignoré dans l'accompagnement. Il est l'un des vecteurs d'épanouissement, d'autonomisation et de bien-être.

Loi du 2 janvier 2002

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération.

Article 9 de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie de 2003

Respect de l'intimité, des droits sexuels ainsi que reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux.

Circulaire du 5 juillet 2021

Sensibilisation

- ✦ Informer et former les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social
- ✦ Rendre accessible toutes les informations relatives à la sexualité
- ✦ Mettre en avant la parole des personnes en situation de handicap
- ✦ Accompagner les personnes en situation de handicap et leur entourage
- ✦ S'interroger sur le recours à l'assistance sexuelle

